

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ADAPTATION DU GUIDE SUR LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Objectif général

- L'adaptation du guide a pour objet principal de donner aux PME des orientations précises sur la base de la législation et des règlements nationaux sur les dessins et modèles industriels, des pratiques, des formulaires, des taxes, des institutions, des mandataires en dessins et modèles industriels, d'autres services liés aux dessins et modèles industriels, de la jurisprudence, des décisions de justice ainsi que des procédures administratives propres à chaque pays.
- N'oubliez pas d'y faire figurer, dans la mesure du possible, des illustrations, des exemples et des études de cas provenant du pays pour lequel le guide est adapté.
- Le guide doit être traduit dans la ou les langues locales.

Remarques générales

- Les mots "votre office national de propriété intellectuelle" doivent être remplacés systématiquement par le nom de l'office de la propriété intellectuelle ou de la propriété industrielle de votre pays.
- Les mots "votre pays" doivent être systématiquement remplacés par le nom de votre pays.

SECTION 1 : LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle industriel ?

- Donnez la définition exacte qui figure dans votre législation nationale. Elle peut faire l'objet d'un encadré au début du guide.

SECTION 2 : PROTÉGER LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Comment obtenir une protection pour un dessin ou modèle industriel ?

- Cette section doit être adaptée selon la législation nationale de votre pays. Les modèles industriels peuvent-ils être protégés comme marques tridimensionnelles? Peuvent-ils être protégés en vertu de la législation sur le droit d'auteur? Peuvent-ils être protégés en vertu de la législation sur la concurrence déloyale?
- Votre pays prévoit-il des droits sur les dessins et modèles non enregistrés? Dans l'affirmative, vous devez le signaler.

Supprimé : PARTIE

Supprimé : n:\orgsme\shared\guides\industrial designs
guide\french\20566_id_guidelines_0.doc

Supprimé : 23-Apr-04

Supprimé : 9-Feb-04

Supprimé : 11:30

Inséré : 23-Apr-04

Inséré : 11:30

Supprimé : 11:17

Inséré : 11:17

Supprimé : 10:54

Quels sont les droits découlant de la protection des dessins et modèles industriels ?

- Étudiez cette section au regard de votre législation nationale. Quels sont les droits découlant de la protection d'un dessin ou modèle industriel ?

Que peut-on faire enregistrer en tant que dessin ou modèle industriel ?

- Indiquez les principales conditions à remplir en vue de l'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel dans votre pays. Nouveauté ? Originalité ? Caractère propre ? Autres critères ? Complétez et modifiez selon votre besoin.

Supprimé : que de

Que ne peut-on pas protéger par un dessin ou modèle industriel ?

- Indiquez quels types de dessins ou modèles industriels ne peuvent pas être protégés. Ajoutez toute catégorie de dessins et modèles industriels qui ne figurent pas sur la liste fournie.
- Les produits de l'artisanat peuvent-ils être enregistrés en tant que dessins et modèles industriels ? Dans l'affirmative, ce point peut être omis.

Comment faire enregistrer un dessin ou modèle ?

- Indiquez ce qui doit nécessairement figurer dans le formulaire de demande. Ajoutez une copie du formulaire de demande en annexe.
- Indiquez s'il existe un format particulier exigé pour l'illustration graphique du dessin ou modèle industriel à inclure dans la demande.
- Indiquez si une déclaration écrite de nouveauté est exigée dans votre pays et modifiez la section en conséquence.
- Indiquez si un document attestant des pouvoirs du mandataire en propriété intellectuelle est nécessaire.
- L'office de la propriété intellectuelle de votre pays procède-t-il à un examen quant au fond des dessins et modèles industriels ? Où et quand les dessins et modèles industriels sont-ils publiés ? Est-il possible de demander un report de la publication ?
- Il serait préférable d'ajouter un organigramme schématisant la procédure d'enregistrement et indiquant la durée moyenne de chaque étape.

Combien de temps faut-il pour faire enregistrer un dessin ou modèle industriel ?

- Dans quelle fourchette se situe la durée de la procédure d'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel à compter de la date de dépôt de la demande et quelle est la durée moyenne de cette procédure ?

Qu'est-ce que le "délai de grâce"?

- Indiquez si la législation de votre pays prévoit un délai de grâce. Si ce n'est pas le cas, ce point peut être omis.

Supprimé : tel

Quelle est la durée de la protection des dessins et modèles industriels ?

- Indiquez la durée de la protection prévue dans votre pays et précisez si cette protection peut être renouvelée et pour combien de temps.

Combien coûte la protection d'un dessin ou modèle industriel ?

- Incluez un tableau indiquant les principales taxes liées à la procédure d'enregistrement des dessins et modèles industriels (par exemple, taxe de dépôt, taxe de publication, taxe d'enregistrement et taxe de renouvellement) et modifiez le texte en conséquence.

Qui est titulaire des droits sur un dessin ou modèle industriel ?

- Vérifiez si la réponse à cette question correspond à la législation de votre pays. Dans la négative, modifiez-la en conséquence.

Peut-on demander l'enregistrement de plusieurs dessins et modèles dans une seule demande ?

- Cette partie doit être axée sur la pratique dans votre pays. Toutefois, vous pourrez juger bon de mentionner le fait que la procédure peut être différente dans d'autres pays et d'inclure une brève description des différents systèmes.

Système de classement international

- Indiquez le système de classement qui est appliqué dans votre pays. S'il ne s'agit pas du système de Locarno, décrivez dans un paragraphe le système appliqué dans votre pays et faites figurer la classification à l'annexe III à la place du système de classement de Locarno.

SECTION 3 : PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES À L'ÉTRANGER

Comment protéger vos dessins et modèles industriels à l'étranger ?

- Adaptez la réponse selon que votre pays est partie à un système de protection régional (par exemple, l'OHMI, l'ARIPO, l'OAPI, etc.) ou au système de La Haye. Même si votre pays n'est pas partie à un système régional, il est important de mentionner ces systèmes car des étrangers peuvent aussi les utiliser pour obtenir une protection dans différents pays.

SECTION 4 : LA DÉFENSE DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Comment pouvez-vous faire respecter vos droits lorsque votre dessin ou modèle est imité ou copié ou qu'il y est porté atteinte ?

- Indiquez le rôle que jouent les tribunaux, la police et les douanes dans les questions de propriété intellectuelle dans votre pays. Mentionnez les lois, règlements, notifications, etc. pertinents.
- Vous pouvez mentionner expressément les institutions qui peuvent être utiles en cas d'atteinte, donner leur adresse, leur numéro de téléphone, leur messagerie électronique et l'adresse de leur site Web, le cas échéant.
- Vérifiez si le reste du texte est pertinent et s'il reflète les mesures disponibles en matière d'application des droits dans votre pays et modifiez-le en conséquence.
- La cession d'un dessin ou modèle industriel ou la concession d'une licence d'exploitation d'un tel dessin ou modèle doit-elle être enregistrée aux fins d'application des droits ?

SECTION 5 : AUTRES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Quelles sont les différences entre la protection par le droit d'auteur et la protection au titre des dessins et modèles industriels pour les dessins et modèles ?

- L'ensemble de cette section doit être modifié en fonction de votre législation nationale. S'il n'existe pas de protection par le droit d'auteur pour les dessins et modèles industriels dans votre pays ou si seulement une protection limitée est prévue, vous devez l'indiquer. En tout état de cause, il est important de souligner qu'une protection par le droit d'auteur peut exister dans d'autres pays.
- Enregistrement : indiquez si votre pays a un registre du droit d'auteur.
- Durée : indiquez la durée exacte de la protection au titre des dessins ou modèles industriels et de la protection par le droit d'auteur dans votre pays.
- Types de produits : indiquez les types de dessins ou modèles industriels susceptibles de bénéficier d'une protection par le droit d'auteur dans votre pays et les autres.
- Coûts : indiquez le coût exact d'une demande d'enregistrement de dessin ou modèle industriel (ou renvoyez à la question pertinente).

Quand un dessin ou modèle peut-il être protégé en vertu du droit des marques ?

- Les modèles industriels peuvent-ils être protégés en tant que marques tridimensionnelles dans votre pays ?

Est-ce que la législation sur la concurrence déloyale protège votre dessin ou modèle ? |

- Indiquez si la législation sur la concurrence déloyale ou tout autre type de législation peut être invoquée pour protéger des dessins ou modèles industriels. Dans la négative, ce point peut être omis. |

ANNEXES

Mis en forme

- L'annexe I contient la liste des sites Web des offices de propriété industrielle (***) .
- L'annexe II doit indiquer le ou les systèmes de classement applicables dans votre pays.
- Si votre pays est partie à l'Arrangement de La Haye, l'annexe III doit donner la liste des pays qui sont parties au système de La Haye.
- Le formulaire national de demande peut être joint en tant qu'annexe IV.

[Fin du document]